

Prise de position du Syndicat des Sophrologues Professionnels (SSP) à propos de l'Agrément en Pratique Évaluée (APE ®) :

Une neutralité engagée au service de la profession

Face à l'évolution actuelle de la reconnaissance des pratiques en sophrologie, et en particulier à l'émergence du dispositif APE ® (Agrément en Pratique Évaluée), le **Syndicat des Sophrologues Professionnels (SSP)** choisit d'adopter une **position de neutralité engagée et argumentée**. Cette posture n'est pas un retrait, mais un **acte de vigilance professionnelle et de responsabilité collective**. Elle s'inscrit dans notre mission : protéger, structurer et représenter la sophrologie dans toute sa pluralité.

Une initiative innovante, mais encore à éprouver

Le SSP reconnaît que l'APE ® introduit des éléments structurants dans un paysage professionnel historiquement fragmenté. Le dispositif propose des **critères mesurables et objectifs**, tels que la formation continue, la supervision, et l'évaluation de l'impact via le SF-12, répondant à une demande croissante de professionnalisation, tant de la part des usagers que des institutions de santé.

Cependant, le **caractère récent et unilatéral de cette initiative** invite à la prudence. À ce jour, l'APE ® ne s'inscrit ni dans un consensus professionnel large, ni dans une gouvernance partagée avec les autres acteurs de la sophrologie. A ce jour et au regard des éléments en notre connaissance. Il s'agit donc d'un dispositif en phase de déploiement, **porté par une seule structure**, qui mérite d'être **questionné**.

Une posture de neutralité pour garantir la liberté et l'indépendance des sophrologues

En tant que syndicat, régie par la loi du 21 mars 1884, nous avons pour mission **de défendre et préserver les intérêts et l'indépendance de la profession**, dans sa diversité d'approches, d'écoles et de parcours. Adhérer officiellement à l'APE ® reviendrait à cautionner un modèle unique, potentiellement exclusif, dont **les modalités d'accès, de validation et de gouvernance restent encore partiellement contrôlées par un acteur privé unique**.

Inversement, rejeter catégoriquement l'APE ® reviendrait à fermer la porte à une tentative de structuration et de reconnaissance de l'impact de la sophrologie sur les usagers. Or, nous savons combien la sophrologie souffre encore d'un **manque d'homogénéité et de critères communs**, en particulier vis-à-vis du monde médical et des pouvoirs publics.

Notre position de neutralité permet donc à chacun de nos adhérents de **faire un choix éclairé**, selon sa pratique, ses valeurs et ses ambitions professionnelles.

Un engagement pour l'observation rigoureuse et l'évaluation indépendante

Le SSP s'engage à :

- **Rester vigilant sur l'évolution du dispositif APE ®**, sa gouvernance, ses résultats concrets et sa réception par les professionnels de santé et les utilisateurs de la sophrologie,
- **Informers ses adhérents de manière transparente et objective**, sans incitation à l'adhésion ni dissuasion partisane,
- **Solliciter un dialogue ouvert** avec l'initiateur de l'APE ®.

- **Veiller à ce que l'APE ® ne se substitue, ni à une certification professionnelle réglementaire qui doit faire l'objet d'un consensus préalable, ni à une régulation démocratique de la profession.**

Nous serons également attentifs aux impacts éthiques, économiques et pratiques pour les sophrologues : coût indirect de la formation continue, accessibilité des supervisions, clarté des critères d'évaluation, transparence de la gouvernance et respect des données des patients.

Une invitation au dialogue interprofessionnel

Nous croyons à une sophrologie **ouverte, exigeante, plurielle et responsable**. Cela suppose que toute tentative de régulation ou de structuration de la profession soit **fondée sur la concertation, la reconnaissance mutuelle des acteurs de terrain (syndicats, directeurs d'école, sociétés savantes...), et l'ouverture à des visions complémentaires.**

*C'est pourquoi nous appelons le promoteur de l'APE ®, mais aussi les écoles, les centres de supervision, les fédérations, les chercheurs, les formateurs et les patients/clients à **travailler ensemble à la co-construction d'un cadre éthique, déontologique, équitable et transparent, sans exclusion ni domination d'un modèle unique.***

En conclusion : une neutralité constructive

Le SSP adopte une **neutralité constructive** vis-à-vis de l'APE ® : ni opposition systématique, ni adhésion aveugle.

Nous affirmons la liberté de choix des sophrologues, tout en appelant à **une vigilance collective**, à une **évaluation documentée des impacts** du dispositif, et à **une ouverture vers une gouvernance pluraliste.**

Nous restons fidèles à notre mission de syndicat : **défendre la sophrologie dans toutes ses formes professionnelles**, garantir à chaque praticien le droit de s'exercer dans le respect de sa singularité, et porter une voix indépendante dans toutes les instances de dialogue professionnel.

Pour le SSP,

Isabelle Berthé, *Présidente du Syndicat des Sophrologues Professionnels*
L'Haÿ-les-Roses, le 18/04/2025